Numéro de Membre CJM:

CLUB JEEP MONTREAL
FORMULAIRE D'ADHÉSION

INFORMATIONS PERSONNELLES :	
Nom	Prénom
Adresse	N° appartement
Ville	Code postal
Téléphone	Pseudonyme du forum
Adresse électronique	

INFORMATIONS DU VÉHICULE :
Modèle de Jeep (Exemple : JK Unlimited Rubicon)
Année
Couleur
Numéro de série

RÈGLEMENTS ET FONCTIONNEMENT DU CLUB JEEP MONTREAL

Tous les membres enregistrés et officiels du CJM doivent prendre connaissance de l'ensemble des règlements sur le forum du CJM, et les respecter en toutes occasions.

TARIFS MEMBRES OFFICIELS :

Tarif Nouvelle inscription à: **60 $**
Tarif Nouvelle inscription fin de Saison et Année suivante: **70 $**
Tarif Renouvellement: **55 $**

- Le renouvellement pour les membres officiels doit se faire entre le 1er Décembre de l'année en cours et le 31 Janvier de l'année suivante pour profiter du tarif réduit de 55 $. Les participations non renouvelées avant échéance (31 janvier) seront considérées comme de nouvelles inscriptions au prix de 60 $. Les payments peuvent être payés via Paypal.
- Le tarif "Fin de saison et Année suivante" à 70 $ est en vigueur entre le 01 Octobre et le 01 Décembre de l'année en cours.
- Le caractère social, non compétitif et familial des activités du CJM doit être respecté en tout temps. Chaque membre est également responsable de la conduite et du comportement de toute personne l'accompagnant lors des randonnées et activités du CJM.
- La préparation et le déroulement des randonnées et activités se font dans le respect des individus, de l'environnement et des lois encadrant l'accès aux sites.
- Tout membre ou conjoint(e) doit être propriétaire d'un véhicule de marque Jeep 4x4.
- Tout conducteur doit posséder un permis de conduire, immatriculations, et assurances valides pour chaque véhicule.
- Afin d'assurer la sécurité et le plaisir de tous les participants, tous les véhicules présents lors de sorties hors-route doivent être munis des équipements de base. Consultez le forum pour la liste complète des équipements requis.
- Chaque membre autorise le CJM à utiliser toutes les photos en sa possession pour toutes raisons.
- Tout véhicule dont l'état mécanique n'est pas satisfaisant, peut se voir refuser la participation à une activité du CJM.
- Aucune consommation d'alcool, de drogue ou de toute autre substance altérant le jugement et les capacités n'est tolérée avant ou pendant les activités impliquant de conduire ou d'être passager dans un véhicule. Tout non-respect de cette règle autorise le CJM à exclure définitivement le membre fautif et à refuser la participation de toute personne accompagnatrice.
- Lors des activités du CJM et pour toute leur durée, les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- En aucun temps, ni aucune circonstance le CJM ne peut être tenu responsable de dommage, blessure physique, perte de matériel, aux véhicules, aux participants, à l'environnement, ou aux structures présentes.
- Tous les participants doivent être conscients des risques de bris ou de blessures associés aux activités, et consentent à ne pouvoir en tenir responsable le CJM, les organisateurs ou les guides.
- Je m'engage à respecter les règlements de la Fédération des Clubs 4x4 du Québec

ACCEPTATION DES CONDITIONS :		
Signature		Date

Numéro de Membre Fédé 4x4